

RAPPORT CONDENSE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014 n° I/2014

ORDRE DU JOUR

- 1°) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014
- 2°) – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ADMINISTRATION GENERALE

- 3°) – DELEGATION GENERALE DE POUVOIRS DU MAIRE
- 4°) – AUTORISATION GENERALE D'ESTER EN JUSTICE
- 5°) – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
- 6°) – REPRESENTANTS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
- 7°) – COMMISSIONS MUNICIPALES
- 8°) – REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 - Ostwald Animation
 - S.C.O.
 - Comité du T.C.P.O.
 - Conseillers Communaux des Orphelins
 - Représentants au SIVU Forestier
 - Centre de Soins « Santé et Famille »
 - Collège d'Ostwald « Martin Schongauer »
 - Conseiller de Fabrique de la Paroisse Catholique
 - Conseiller Presbytéral
 - C.N.A.S.
 - Délégué aux fins d'exécution de Justice
 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
 - Comité Technique
 - Commission d'Accessibilité aux P.M.R.
 - Désignation des Présidents des 8 bureaux de vote

FINANCES

- 9°) – VOTE DU PRODUIT FISCAL 2014
- 10°) – DECISION MODIFICATIVE n° 1
- 11°) – REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS
- 12°) – EMPRUNT
- 13°) – TARIFS LOCATION DU HUSSARD
- 14°) – TARIFS CAMPS JEUNESSE 2014.
- 15°) – MODIFICATION DE L'ETAT DU PERSONNEL

TRAVAUX

16°) – POLE MULTIFONCTIONNEL – LOT N° 23 – EQUIPEMENTS DE CUISINE

17°) – LE HUSSARD – TRAVAUX DE TOITURE.

18°) – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT :

- a) Eclairage Public et travaux d'aménagement du Chemin des Ondines
- b) Cheminement piétons. Liaison Kepler Nastase

DECISIONS GENERALES

19°) – SUBVENTIONNEMENT NOUVEAU POLE DE L'ENFANCE

1°) – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2014

Ledit procès-verbal est approuvé.

2°) – Désignation du secrétaire de séance

Dimitri Legin est désigné comme secrétaire de séance.

3°) – Délégation générale de pouvoirs au Maire

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner au Maire l'ensemble des délégations d'attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code des Communes.

Le Maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation générale de pouvoirs et ce conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il peut en outre déléguer tout ou partie des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.

Le Conseil Municipal accorde à Monsieur le Maire la délégation générale.

4°) – Autorisation générale d'ester en justice.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- 1) à intenter au nom de la commune d'Ostwald les actions en justice et à défendre la ville dans toutes les actions intentées contre elle,
- 2) à poursuivre en litige pour toutes les instances et tous les degrés de juridiction et, en particulier, à user de toutes les voies de recours contre les décisions défavorables aux intérêts de la ville,
- 3) à payer les frais afférents à ces procédures,

Le Maire informera par la suite les conseillers de ces diverses actions entreprises.

5°) – Commission d’Appel d’Offres (CAO)

Cette commission obligatoire est appelée à valider les différents marchés publics formalisés conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Le Conseil Municipal adopte la composition de la CAO avec les membres suivants, étant entendu que le Maire en est Président et membre de droit :

Titulaires :

Christian WENDLING
Gilles KAPP,
Jean-Marie VELTZ,
Brigitte LENTZ
Laurent ALLARI

Suppléants :

Michel KARM
Azam TAHERI
Emmanuelle HUMBERT
Hervé GANDRIEAU
Damien OSWALD

6°) – Représentants au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d’administration paritaire, présidé par le Maire.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Azam TAHERI
Angélique WINLING
Hervé GANDRIEAU
Denis RITZENTHALER
Céline CHRISTOPHE
Nancy DULCK

Les six administrateurs extérieurs seront désignés par le Maire parmi les candidatures officiellement requises dans les délais règlementaires auprès des associations es qualité (UDAF, AGF, RESTOS DU CŒUR, UNIAT, ST VINCENT DE PAUL, ASSOCIATIONS qui œuvrent dans le HANDICAP, l’INSERTION, les RETRAITES, les PERSONNES AGEES, ...)

7°) – Commissions Communales Consultatives.

Le Conseil Municipal adopte la composition des Commissions Communales suivantes :

- **ENVIRONNEMENT :**

- BAAS Fabienne
- KOLB Véronique
- HUMBERT Emmanuelle
- VAUVILLIER Pascal
- CHRISTOPHE Céline
- LINCK Richard
- ABBRUCIATI Christelle
- GEIGER Catherine

- **EDUCATION.PETITE ENFANCE :**

- MAMMOSSER Anne
- GHETTAS Farida
- WINLING Angélique
- GANDRIEAU Hervé
- CHRISTOPHE Céline
- BRAULT Svetlana
- EBERHARDT Anne

- **JEUNESSE**

- TAHERI Azam
- SCHMITT Pierrette
- GHETTAS Farida
- VAUVILLIER Pascal
- WINLING Angélique
- KARM Michel
- LEGIN Dimitri
- EBERHARDT Anne

- **ANIMATION**

- KAPP Gilles
- BOULALA Bruno
- NICKAES Noël
- KOLB Véronique
- VELTZ Jean-Marie
- BRAULT Svetlana
- BUCHERT Jérôme
- ABBRUCIATI Christelle
- OSWALD Damien

- **VIE ASSOCIATIVE**

- NICKAES Noël
- KOLB Véronique
- VELTZ Jean-Marie
- KARM Michel
- LINCK Richard
- FROITIER Patricia
- LEGIN Dimitri
- GUILLEMOT Patrice

8°) - Représentations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est appelé à désigner dans diverses instances économiques, associatives, confessionnelles et professionnelles ses représentants.

- **OSTWALD ANIMATION**

Titulaires

Noël NICKAES
Svetlana BRAULT
Pascal VAUVILLIER

Suppléants

Sylvain BROUSSE
Jérôme BUCHERT
Emmanuelle HUMBERT

- **SOCIETE DE CONSTRUCTION D'OSTWALD S.C.O.**

Le Conseil Municipal désigne M. Christian WENDLING et M. Gilles KAPP au Comité de Direction de la Société de Construction d'Ostwald, le Maire Jean-Marie BEUTEL, étant de droit Président du Conseil d'Administration.

- **COMITE DU T.C.P.O.**

Le Conseil Municipal désigne :

TITULAIRES

- Noël NICKAES
- Emmanuelle HUMBERT
- Christelle ABBRUCIATI

SUPPLEANTS

- Fabienne BAAS
- Pascal VAUVILLIER
- Svetlana BRAULT

- **CONSEILLERS COMMUNAUX DES ORPHELINS**

Le Conseil Municipal désigne Mme Azam TAHERI, titulaire et M. Hervé GANDRIEU, suppléant.

- **REPRESENTANTS AU SIVU FORESTIER et ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

Le Conseil Municipal désigne Mme Fabienne BAAS, titulaire et M. Dimitri LEGIN, suppléant, au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui gère la main d'œuvre forestière des 25 communes adhérentes et gérées par le triage de Nordhouse.

- **CENTRE DE SOINS « SANTE ET FAMILLE »**

Le Conseil Municipal désigne Mme Anne MAMMOSSER.

- **COLLEGE D'OSTWALD « MARTIN SCHONGAUER »**

Le Conseil Municipal désigne Mme Pierrette SCHMITT, titulaire et Anne MAMMOSSER, suppléante.

- **CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE CATHOLIQUE**

Le Conseil Municipal désigne M. Denis RITZENTHALER.

- **CONSEIL PRESBYTERAL**

Le Conseil Municipal désigne M. Denis RITZENTHALER.

- **C.N.A.S.**

Le Conseil Municipal désigne M. Hervé GANDRIEU comme délégué au C.N.A.S.

- **DELEGUE AUX FINS D'EXECUTION DE JUSTICE**

Le Conseil Municipal désigne Noël NICKAES.

- **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)**

La Commission Communale des Impôts Directs et de leurs suppléants chargés de procéder à la révision ou à la fixation des bases des valeurs locatives sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal propose au Préfet les candidatures ci-après :

TITULAIRES :

1 Christian WENDLING	3 rue de l'Île des Pêcheurs	OSTWALD
2 Michel KARM	3 rue Léon Hoerlé	OSTWALD
3 Véronique KOLB	1 rue de l'École	OSTWALD
4 Claudine TOLLANT	4 rue des Frères Matthis	OSTWALD
5 Roland BALBIERER	4 rue du Melon	OSTWALD
6 Charles LEININGER	10 rue des Arbres	OSTWALD
7 Corinne STOCHEMENT	17 cour Ilie Nastase	OSTWALD
8 Mahmoud TAHERI	17 rue Pasteur	OSTWALD
9 Anny PAGANI	8 rue de Bâle	OSTWALD
10 Anne-France ACCIARI	20 rue Sainte Ursule	OSTWALD
11 Denis CHARBONNIER	1 rue des Tourterelles	OSTWALD
12 Ronan CHASSENOTTE	23 rue Antoine Béchamp	OSTWALD
13 Suzanne FRATTO	28 rue de Provence	OSTWALD
14 Laurence VIEVILLE	9 rue de l'Église	OSTWALD
15 André KREMER	19 rue de la Chapelle	OSTWALD
16 Martine MALAISE	25 rue des Vignes	ILLKIRCH

SUPPLEANTS :

1 Fabienne BAAS	19 rue des Acacias	OSTWALD
2 Guy RUFFERT	13 rue de Mulhouse	OSTWALD
3 Jean KAPP	10 rue du 23 Novembre	OSTWALD
4 Chantal KREBS	5 rue de la Chapelle	OSTWALD
5 Bernard BURGARD	3 rue d'Auvergne	OSTWALD
6 Albin SCHWEY	1 rue Neuve	OSTWALD
7 François HERMOSO	15 rue Sainte Ursule	OSTWALD
8 François KALK	23 rue Neuve	OSTWALD
9 Vincent KUTSCH	7 quai Olida	OSTWALD
10 Dominique JANKOWIAK	2 rue Feil	OSTWALD
11 Guy MARTINI	21 rue du Séminaire	OSTWALD
12 Pierre JOANNES	7 rue de Belfort	OSTWALD
13 Christian KAUFFMANN	2c quai Heydt	OSTWALD
14 Raymond BUSCH	28 rue des Vosges	OSTWALD
15 Serge MOXEL	4a rue des Faisans	OSTWALD
16 Jean-Jacques REEB	9 rue de l'Usine	LINGOLSHEIM

- COMITE TECHNIQUE

Ce comité est destiné à donner aux fonctionnaires les moyens de participer à l'organisation du service public et à la détermination des conditions de son fonctionnement. Sa composition est paritaire et comprend un nombre égal de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Il est présidé par le Maire.

Le Conseil Municipal désigne les représentants de la Collectivité ci-après :

Titulaires :

Jean-Marie Beutel
Christian Wendling
Brigitte Lentz
Noël Nickaës

Suppléants :

Fabienne Baas
Azam Taheri
Jean-Marie Veltz
Gilles Kapp

- **COMMISSION ACCESSIBILITE PMR**

Le Conseil Municipal désigne

Azam TAHERI

Gilles KAPP

Anne MAMMOSSER

Jean-Marie VELTZ

Nancy DULCK

- **DESIGNATION DES PRESIDENTS DES HUIT BUREAUX DE VOTE**

Conformément à l'article R 43 du Code Electoral les « bureaux de vote sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ».

Le Conseil Municipal désigne les présidents des huit bureaux de vote à Ostwald ci-après :

Bureau n° 1 Mme Pierrette Schmitt

Bureau n° 2 Mme Fabienne Baas

Bureau n° 3 M. Sylvain Brousse

Bureau n° 4 M. Christian Wendling

Bureau n° 5 M. Gilles Kapp

Bureau n° 6 M. Bruno Boulala

Bureau n° 7 M. Noël Nickaës

Bureau n° 8 Bureau Centralisateur M. Jean-Marie Beutel, Mme Azam Taheri

Bureaux n° 9 et 10 à créer : Mmes Anne Mammosser et Azam Taheri

9°) – Vote du Produit Fiscal 2014

Le vote du Produit Fiscal 2014 s'appuie sur la notification pour les Services Fiscaux de l'Etat du formulaire 1259 qui fixe les bases d'impositions prévisionnelles 2014.

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX COMMUNE	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	PRODUIT FISCAL ATTENDU	VARIATION DU PRODUIT Par rapport A 2013
TAXE D'HABITATION	14.490.000	16,99	1	2.461.851	+ 3,6 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES	13.397.000	13,87	1	1.858.164	+ 0,85 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES	33.400	60,80	1	20.307	0,59 %
TOTAUX				4.340.322	+ 2,39 %

Le Conseil Municipal adopte ce produit fiscal, sachant que les taux communaux n'ont pas augmenté et que l'augmentation de 2,39 % résulte de l'augmentation du nombre d'habitants contribuables et de la réévaluation forfaitaire des services de l'Etat.

10°) – Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide de réaliser une première modification équilibrée du budget communal.

11°) – Régime Indemnitaires des élus

Le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2123-18 à L 2123-24 fixe le régime indemnitaire des élus locaux. La délibération fixant ces indemnités de fonction des élus doit intervenir dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal (L2123-20-1).

Des mandats spéciaux peuvent être attribués en tant que de besoin aux conseillers municipaux selon les dispositions prévues à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales mais toujours dans la limite de l'enveloppe mensuelle maximale susvisée.

Les indemnités applicables aux élus d'Ostwald sont calculées à partir des taux maxi fixés pour la strate démographique retenue (20 à 49999 habitants).

- Maire : taux maximal 90 % de l'indice de référence 1015
- Adjoints : taux maximal 33 % de l'indice de référence
- Conseillers délégués : taux modulés de l'indice de référence
- Conseillers municipaux : taux maximal 6 % de l'indice de référence
- Président du Comité de Direction de la S.C.O. : non rémunéré
- Membre du Comité de Direction de la S.C.O. : non rémunéré

Compte tenu de ces éléments visés au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2123-18 à 25) aux décrets des 7 et 8 juillet 2010, à la Loi 2009-526 du 12 mai 2009, l'assemblée municipale est appelée à approuver ce régime indemnitaire tel que décrit dans le tableau synoptique annexé (cf. article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les modifications – minoration des taux maxi – s'inscrivent dans l'obligation impérative de répartir un montant mensuel d'indemnités brutes inférieur ou égal à l'enveloppe autorisée.

Le Conseil Municipal approuve, à compter du 7 avril 2014, le régime indemnitaire des élus.

Perte de salaire des conseillers municipaux non indemnisés intervenant pour des mandats spéciaux.

La loi n° 2002-276 du 27/02/2002 relative à la Démocratie de Proximité et le décret en précisant les modalités d'application n° 2003/83 du 01/09/2003 complètent les dispositions des articles L 2123-2 et L 2123-3 relatifs aux garanties accordées aux conseillers municipaux qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonctions.

Cette compensation est limitée à 72 heures par élu et par an ; chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur à une fois et demie la valeur horaire du SMIC.

12°) – Emprunt 2014

Le Budget Primitif 2014 avait retenu dans sa Section d'Investissement la concrétisation d'un emprunt d'un montant de 3,8 M. d'€.

L'avancement des chantiers structurants prévus et débattus lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2014 –Pôle Multifonctionnel, Nouveau Périscolaire et salle d'Arts Martiaux dans l'ancienne COOP, Nouvelle Aire de Jeux dans le square de la rue de Mulhouse – nécessite la passation d'un emprunt de 3 M. d'€. La comparaison des échéanciers initiaux et actuels des travaux du Pôle Multifonctionnel fait apparaître une accélération notable compte tenu des conditions climatiques peu hivernales qui ont prévalu fin 2013 et début 2014.

La consultation auprès des différents organismes bancaires de la place a permis de recenser les offres émanant du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne, de la Banque Postale.

Après étude de celles-ci l'Assemblée Municipale est appelée à retenir l'offre détaillée comme suit celle émanant du Crédit Agricole Alsace Vosges 1 place de la Gare à Strasbourg :

- Montant	3.000.000 €
- Taux fixe	2,71 %
- Durée de remboursement	15 ans
- Amortissement progressif du capital	option actée
- Frais de dossier	3.000 €

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre détaillée ci-dessus et autorise M. le Maire à concrétiser cette offre.

13°) – Tarifs de location du Hussard

L'acquisition par la Ville d'Ostwald du Hussard a été concrétisée par acte notarié en date du 06 janvier 2014 Acte n° 40022.

Petite salle et cuisine : 250 €

Grande salle et cuisine : 450 €

Application des conventions d'occupation associatives (régime de droit commun).

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de location du Hussard ci-dessus.

14°) – Tarifs Camps Jeunesse

L'Assemblée Municipale est appelée à valider les tarifs des camps jeunesse organisés par le Point @d'O et le C.L.S.H. OASIS pour le printemps et l'été 2014.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs Camps Jeunesse indiqués sur le tableau ci-après.

TARIFS CAMP JEUNESSE Point @dO et Oasis pour les Ostwaldois									
CAMPS HIVER/PRINTEMPS/ÉTÉ 2014					Informations complémentaires				
camp ski à Sondernach du 2 au 8 mars 2014 <i>effectué</i>	250,00 €	aide VACAF	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	11 jeunes/7 jours	Point @Do 12/17 ans	pour les 12/17 ans carte Pass'ados en sus			
camp itinérant à bicyclette du 22 au 28 juillet 2014 <i>tarif à valider</i>	290,00 €	aide VACAF	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	14 jeunes/7 jours	Point @Do 12/17 ans				
camp sport et nature à Celles sur Plaine du 16 au 23 août 2014 <i>tarif à valider</i>	290,00 €	aide VACAF	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	16 jeunes/8 jours	camp passerelle Oasis/Point @dO				
camp Bol d'air à La Bresse du 12 au 19 juillet 2014 <i>tarif à valider</i>	225,00 €	aide VACAF	pas de subvention VVV	15 jeunes/8 jours	camp Oasis				
TARIFS CAMP JEUNESSE Point @dO et Oasis pour les NON Ostwaldois (+50 €)									
CAMPS HIVER/PRINTEMPS/ÉTÉ 2014					Informations complémentaires				
camp ski à Sondernach du 2 au 8 mars 2014 <i>effectué</i>	300,00 €	aide VACAF	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	11 jeunes/7 jours	Point @Do 12/17 ans	pour les 12/17 ans carte Pass'ados en sus			
camp itinérant à bicyclette du 22 au 28 juillet 2014 <i>tarif à valider</i>	340,00 €	aide VACAF	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	14 jeunes/7 jours	Point @Do 12/17 ans				
camp sport et nature à Celles sur Plaine du 16 au 23 août 2014 <i>tarif à valider</i>	340,00 €	aide VACAF	subvention VVV sollicitée : 1000,00 €	16 jeunes/8 jours	camp passerelle Oasis/Point @dO				
camp Bol d'air à La Bresse du 12 au 19 juillet 2014 <i>tarif à valider</i>	275,00 €	aide VACAF	pas de subvention VVV	15 jeunes/8 jours	camp Oasis				

15°) – Modification de l'Etat du Personnel

Le Conseil Municipal approuve deux modifications et deux créations d'emplois :

- . Un emploi d'agent social 2^{ème} classe stagiaire au Pôle de l'Enfance à compter du 18 juin 2014.
- . Un emploi d'agent social 2^{ème} classe stagiaire au Pôle de l'Enfance à compter du 1^{er} septembre 2014.
- . Un poste de collaborateur de cabinet à compter du 1^{er} mai 2014
- . Un poste de chargé de Démocratie pour un agent contractuel pour une durée de trois années. Ce poste pourra être contracté sous forme d'un temps partiel.

16°) – Pôle Multifonctionnel – Lot n° 23 – Equipements de cuisine

Suite à la défaillance de l'entreprise CUISINE PRO de Furdenheim titulaire du lot n° 23 – Equipements de Cuisine – du Pôle Multifonctionnel du Point d'Eau.

L'offre de la Société MEA, 152 rue du Maréchal Joffre à Westhouse 67230 a été retenue pour un montant HT de 62.500 €, montant qui n'impacte pas le coût prévisionnel du Pôle car inférieur à l'estimation initiale qui était de 68.000 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cette opération.

17°) – Le Hussard – Travaux de toiture.

La Ville d'Ostwald a acquis le bâtiment dénommé « Le Hussard » et l'acte d'acquisition a été signé le 06 janvier 2014.

Les travaux d'urgence – réfection de la toiture - ont été attribués à l'entreprise GASMI pour un montant global TTC de 47.037,09 €. Ces travaux sont actuellement en cours et le Budget Primitif 2014 avait inscrit les crédits correspondants.

*Le Conseil municipal **acte** cette information et autoriser M. le Maire à intervenir es qualité dans ce dossier.*

18°) -Travaux d'Investissement

a) Eclairage Public et travaux d'aménagement du Chemin des Ondines

b) Cheminement piétons. Liaison Kepler Nastase

La délégation générale de pouvoir accordée au Maire a permis d'entreprendre les travaux d'investissement suivants :

- a) Eclairage Public et travaux d'aménagement du Chemin des Ondines pour un montant total TTC de 52.950,32 € au profit de la Société EIFFAGE La Vigie Ostwald.
- b) Aménagement d'un cheminement piéton entre la cour Nastase et la rue Johannes Kepler avec des travaux de clôture, de pose de pavés, escaliers et espaces verts pour un montant de 6.924 € TTC.

*Le Conseil Municipal **acte** ces dépenses qui seront honorées sur le Budget Primitif 2014, et autorise M. le Maire à intervenir es qualité dans ces dossiers.*

19°) – Subventionnement Nouveau Pôle de l'Enfance

Dans sa délibération du 30 septembre 2013 le conseil municipal a validé les modalités de financement de la nouvelle crèche de 60 places prévues dans le programme des équipements publics de la ZAC des Rives du Bohrie.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à concrétiser le dépôt du dossier de subventionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général du Bas-Rhin (dossier déjà acté au C.T.A.S. initial du Conseil Général du Bas-Rhin).